



Mairie

RECEU  
05.10.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°55/2011**

**Séance du 03 octobre 2011**

L'an deux mille onze, le trois octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Chantemerle les Blés, régulièrement convoqué  
le 26 septembre 2011 s'est réuni sous la présidence de Monsieur AMBLARD Pascal,  
Maire.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de VOSSIER Patrick, MARTIN  
Michel et SEAUVE Michel.

Secrétaire : M. Vincent ROBIN

**OBJET : Taux de la taxe d'aménagement.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité de  
l'aménagement qui met en place un nouveau dispositif de taxation reposant sur la taxe  
d'aménagement.

La commune de Chantemerle les Blés dotée d'un PLU approuvé le 05 mai 2006, seul le  
taux reste à fixer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer le taux à 3,50 %.

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.



Maire,  
Pascal AMBLARD

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 05 octobre 2011.